



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
29 juillet 2016
Français
Original : anglais

Quatorzième session

Nairobi

17-22 juillet 2016

Réunion de haut niveau : Instaurer un environnement mondial favorable à la prospérité pour tous

Résumé établi par le secrétariat de la CNUCED

I. Résumé

1. La réunion de haut niveau sur le thème : « Instaurer un environnement mondial favorable à la prospérité pour tous » s'est tenue au Kenyatta International Convention Centre, à Nairobi, le 20 juillet 2016. Elle a montré combien il importait de créer un environnement mondial qui soit solide et stable pour que la communauté internationale puisse atteindre les objectifs de développement durable. À cette fin, il faudrait restructurer l'architecture économique internationale et redynamiser le multilatéralisme.

A. Observations liminaires

2. Dans ses observations liminaires, le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a constaté que l'économie mondiale était mal en point et que le produit intérieur brut n'avait pas pleinement renoué avec la croissance, se ressentant encore des effets de la crise financière mondiale de 2008-2009. De surcroît, le commerce international avait connu sa période de plus faible progression de l'époque contemporaine. Le moment était particulièrement mal choisi, puisque la communauté internationale avait adopté une nouvelle série d'objectifs de développement ambitieux, qui ne pourraient être atteints que dans un environnement international propice, c'est-à-dire solide et dynamique. Atteindre les objectifs de développement durable dans le contexte actuel relevait clairement de l'impossible. Dans le monde interdépendant d'aujourd'hui, le multilatéralisme devrait être la voie à privilégier pour restaurer l'ordre économique international et parvenir à la prospérité pour tous.

B. Réunion-débat

3. Les intervenants sont convenus que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 était porteur d'espoir et avait été établi dans le but d'influer sur l'humanité tout entière. Si l'être humain devait l'emporter sur le marché, il faudrait inverser la

GE.16-13167 (F) 050816 080816



* 1 6 1 3 1 6 7 *

Merci de recycler



tendance actuelle qui conduisait à l'exclusion économique et sociale – tâche qui serait loin d'être aisée. Les objectifs de développement durable donnaient la possibilité d'œuvrer ensemble, aux niveaux multilatéral, national et local, à un partenariat mondial, afin d'assurer à tous prospérité et dignité.

4. Cependant, selon plusieurs intervenants, le contexte mondial actuel n'était pas propice à la réalisation des objectifs de développement durable. L'économie mondiale ne s'était pas encore totalement remise de la crise financière et marquait de nouveau le pas, notamment dans de nombreux pays en développement. Le taux de chômage était en hausse et 200 millions de personnes étaient actuellement sans emploi dans le monde. Pour inverser la tendance et relancer la croissance, une action collective s'imposait.

5. La crise financière avait également des causes structurelles. La fin du « supercycle » des prix internationaux des produits de base avait sérieusement compromis les perspectives de croissance de bon nombre de pays en développement. Elle contraignait aussi ces pays à diversifier leur structure de production et à s'industrialiser. Toutefois, compte tenu de la diversité des besoins et des expériences des pays en développement, la même solution ne pouvait être appliquée à tous. En outre, il fallait stimuler la demande mondiale, ce qui ne pouvait être obtenu que par une coordination multilatérale.

6. Plusieurs intervenants ont souligné l'importance d'une marge d'action pour les pays en développement. Ces pays avaient besoin d'une certaine latitude pour se livrer à des expériences et trouver des solutions à leurs problèmes – ce qui semblait aller de soi. Pourtant, l'architecture économique mondiale imposait de nombreuses contraintes aux pays en développement et les privait de moyens d'action essentiels. Il suffisait, pour s'en convaincre, de considérer les politiques macroéconomiques et les politiques relatives au commerce, à l'investissement, aux droits de propriété intellectuelle, à l'innovation et aux autres domaines connexes. Les intervenants ont demandé aux représentants d'inscrire la question de la marge d'action dans le programme de travail de la CNUCED, qui figurera dans le document final de la session.

7. Un intervenant a indiqué que le financement du développement était une composante essentielle du nouveau programme international de développement. Si les investissements étrangers directs, les envois de fonds et l'aide publique au développement jouaient un rôle déterminant dans le développement de certains pays, la mobilisation des ressources intérieures était tout aussi capitale. Or, la fraude et l'évasion fiscales ainsi que les flux financiers illicites ôtaient aux pays en développement les ressources dont ils avaient besoin pour atteindre leurs objectifs de développement. Il faudrait donc que la CNUCED soit expressément chargée de travailler sur ces questions.

8. La plupart des intervenants ont reconnu que le monde avait changé – compte tenu des progrès accomplis dans de nombreux pays en développement ces quinze dernières années – et qu'une nouvelle architecture économique mondiale était nécessaire. Celle-ci ne pourrait voir le jour que grâce au multilatéralisme, lui-même à la recherche d'un nouveau souffle. Les problèmes mondiaux appelaient des solutions mondiales ; la plupart des pays en développement auraient bien du mal à atteindre les objectifs de développement durable si l'architecture mondiale actuelle n'était pas sérieusement repensée.

9. Un représentant du Forum de la jeunesse a remercié la CNUCED de son invitation. C'était la première fois que des jeunes étaient invités à participer activement à une session de la Conférence. En tant qu'« héritiers de la planète », les jeunes voulaient non seulement être entendus, mais aussi prendre part à la prise de décisions qui auraient des effets sur leur avenir. Il convenait donc de ne pas sous-estimer ou négliger le rôle de la jeune génération dans la réalisation des objectifs de développement durable.

10. Deux représentants d'organisations de la société civile ont dit qu'ils considéraient la CNUCED comme un cadre de réflexion et d'action. Il fallait rendre la CNUCED à même de défendre la cause des pays en développement au XXI^e siècle. Son programme de travail devrait prendre en considération les problèmes de ces pays, qui concernaient notamment les pratiques commerciales déloyales, l'essor du secteur informel et le manque d'emplois décents, la viabilité de l'endettement et la restructuration de la dette souveraine, la fraude et l'évasion fiscales, l'accès aux services publics et l'autonomisation des femmes et des jeunes. La CNUCED devrait mesurer les effets des accords de commerce et d'investissement multilatéraux, plurilatéraux et bilatéraux sur les pays en développement, y compris ceux qui n'étaient pas signataires de ces accords.

11. La séance de questions-réponses qui a suivi a porté sur l'évasion fiscale et les flux financiers illicites, l'aide au développement, l'expansion du secteur informel et les mesures pratiques destinées à réformer le système multilatéral. Les intervenants ont insisté sur le fait que la session de la Conférence devrait avoir un niveau d'ambition élevé, en tant que première grande conférence d'un organe du système des Nations Unies organisée après l'adoption des objectifs de développement durable, et contribuer à traduire les décisions qui avaient été prises en actions.

12. La réunion de haut niveau a montré que, dans un monde interdépendant, un système multilatéral vigoureux – essentiel à la réalisation des objectifs de développement durable – et un environnement économique propice étaient indispensables. Or, ces deux éléments faisaient défaut. La communauté internationale avait défini des objectifs ambitieux, mais il n'existait aucune structure institutionnelle permettant de les atteindre. L'architecture économique mondiale devait donc être réformée, et ce, dans le cadre du système multilatéral. La CNUCED, qui avait un rôle important à jouer dans ce processus, devrait être renforcée.
